

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MEUSE
GRAND
SUD
Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse

Le PLUi, un document unique
à l'échelle de

33

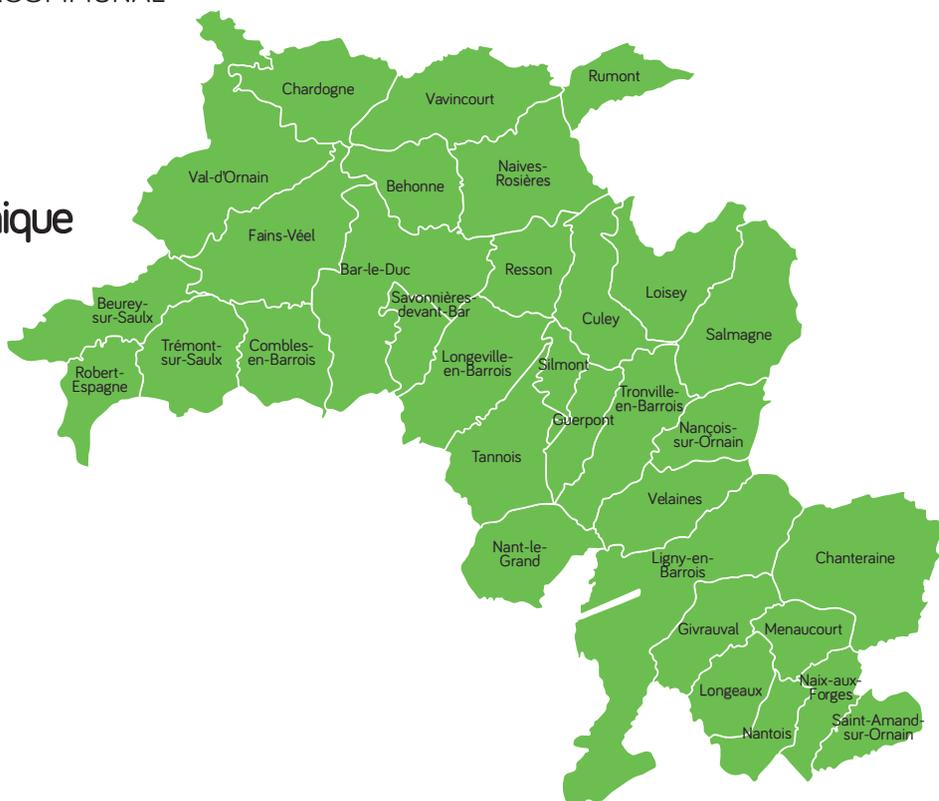
communes

35 368

habitants

400

km²



POURQUOI METTRE EN PLACE UN PLUi ?

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud s'est engagée avec les 33 communes du territoire dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

À l'issue de son élaboration, les différents documents d'urbanisme communaux existants seront remplacés par un

document unique permettant de dessiner un projet partagé par toutes les communes à l'horizon 2040.

Il s'agit de construire un projet global de développement en s'appuyant sur le projet de territoire intercommunal et sur les spécificités de différentes communes pour établir des règles d'urbanisme et d'aménagement.



Pour atteindre cet objectif, le PLUi s'intéresse à :



L'habitat



L'économie



La mobilité



L'agriculture



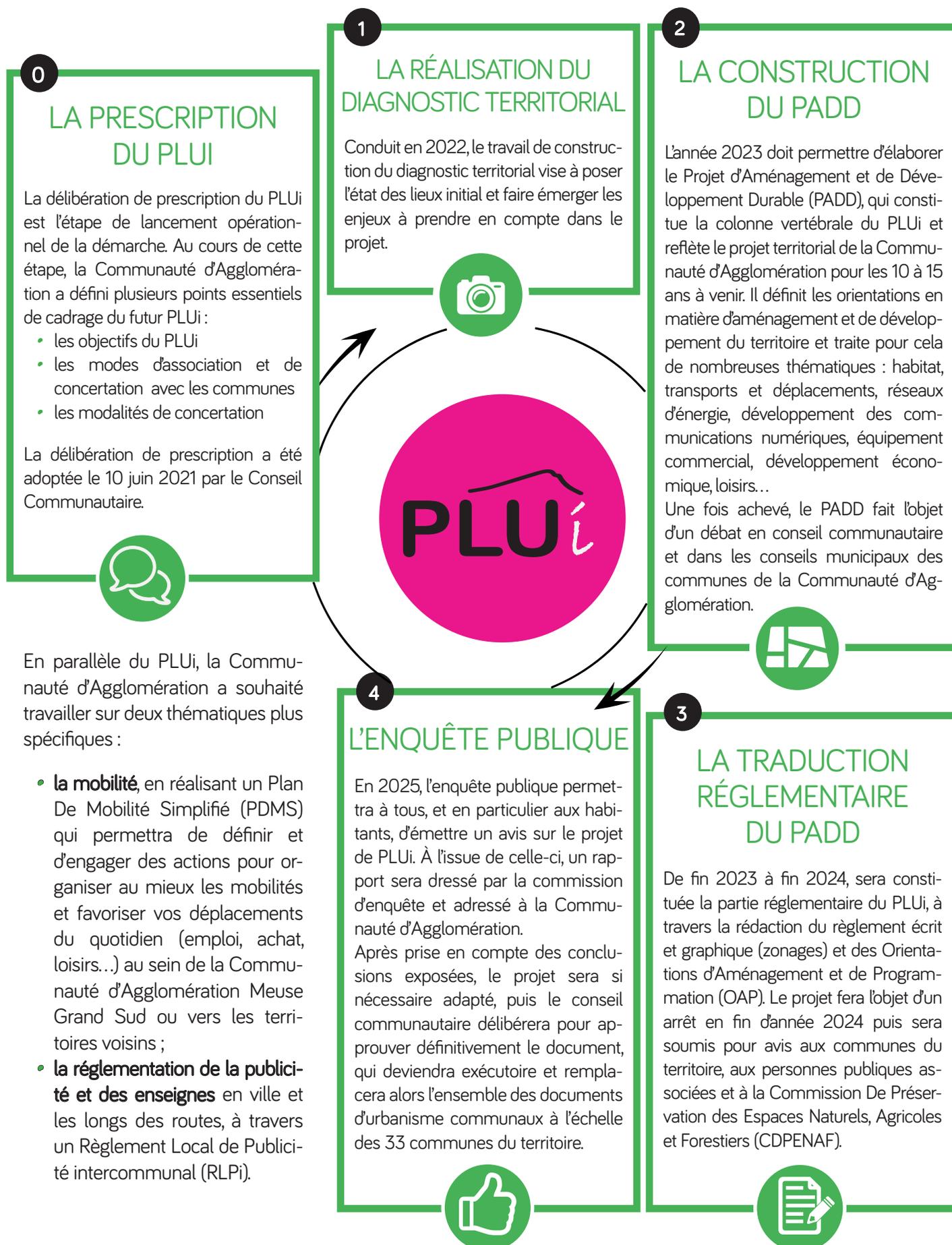
L'environnement



Le tourisme

LA DÉMARCHE / LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le PLUi se construit en plusieurs étapes :



LA CONCERTATION



Je participe !

Qui participe à l'élaboration du PLUi ?

Afin d'associer le plus largement possible les habitants et usagers du territoire, la Communauté d'Agglomération a mis en place plusieurs outils de concertation, tout au long de la démarche.

➔ **4 réunions publiques** d'information et d'échanges dès le mois de septembre
Elles permettront de présenter le calendrier du PLUi et d'échanger sur les orientations stratégiques d'aménagement de la Communauté d'Agglomération.

Date	Horaire	Commune	Lieu
Mardi 12 septembre	17h30	BAR-LE-DUC	Salle des Fêtes 12 rue Lapique
Lundi 18 septembre	18h	LIGNY-EN-BARROIS	Salle Camille Joignon 7 rue de l'Asile
Jeudi 21 septembre	14h	TRONVILLE-EN-BARROIS	Salle des Fêtes Rue du Bouvret
Vendredi 29 septembre	18h	ROBERT-ESPAGNE	Salle communale 12 place de Verdun

Un registre de concertation

Pendant toute la durée d'élaboration du PLUi, un registre de concertation est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération et dans la mairie de chaque commune du territoire. Il est également possible de contribuer numériquement, en envoyant toute observation ou contribution à l'adresse :

registre-plui@meusegrandsud.fr

Des rendez-vous à venir

À partir de 2024, plusieurs rendez-vous seront organisés, avec notamment des rencontres lors d'événements (foires, marchés...), une exposition...

Une enquête publique

En fin de procédure, se déroulera la phase d'enquête publique, qui sera également alimentée par toutes les contributions apportées en phase d'élaboration au sein des registres mis à disposition.



Où trouver l'information ?

Sur le site de l'Agglomération Meuse Grand Sud : www.meusegrandsud.fr

Rubrique : les compétences/aménagement de l'espace/plan local d'urbanisme intercommunal



LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

Le RLPi vise à définir des règles applicables localement en matière de publicité extérieure. Un document d'urbanisme complémentaire au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration.

Le RLPi permettra de définir des prescriptions adaptées au patrimoine architectural, paysager et naturel, qu'il convient de protéger, ainsi que de répondre aux objectifs du PLUi, notamment en faveur de la mise en valeur de l'architecture locale.

Le RLPi est construit par la Communauté d'Agglomération et les 33 communes du territoire sur la même temporalité que le PLUi.

Afin de présenter la démarche :

→ **4 réunions publiques** sont également organisées au mois de septembre, aux mêmes jours et lieux que les réunions du PLUi.

	Date	Horaire	Commune	Lieu
	Mardi 12 septembre	19h00	BAR-LE-DUC	Salle des Fêtes 12 rue Lapique
	Lundi 18 septembre	19h30	LIGNY-EN-BARROIS	Salle Camille Joignon 7 rue de l'Asile
	Jeudi 21 septembre	15h30	TRONVILLE-EN-BARROIS	Salle des Fêtes Rue du Bouvret
	Vendredi 29 septembre	19h30	ROBERT-ESPAGNE	Salle communale 12 place de Verdun

→ Enfin, comme pour le PLUi, **un registre de concertation** est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération et dans la mairie de chaque commune du territoire pendant toute la durée de construction du RLPi.

→ De même, il est possible de faire parvenir toute observation ou contribution à l'adresse :

registre-rlpi@meusegrandsud.fr



Où trouver l'information ?

Retrouvez toutes les informations disponibles sur le site de l'Agglomération : www.meusegrandsud.fr
Rubrique : les compétences/aménagement de l'espace/ règlement local de publicité intercommunal

